



APPEL A PROJETS

I INNOVATION S SOCIALE

Octobre 2011



Stratégie
Régionale
de l'Innovation



En proposant d'appuyer spécifiquement l'économie sociale et solidaire la Collectivité Territoriale de Corse propose un modèle économique qui peut jouer un rôle de vecteur de transformation de l'économie marchande afin d'intégrer aux pratiques économiques des dimensions sociales et environnementales.

Outre sa contribution à l'emploi, elle s'inscrit dans les dynamiques des territoires et contribue à leur productivité.

Par ses capacités d'innovation, elle est un acteur de modernisation de notre économie, de réponse à des besoins sociaux que le marché ne satisfait pas, de prise en compte du développement durable.

En lançant l'appel à projets « Innovation sociale » la Collectivité Territoriale de Corse se donne pour priorité de mettre l'emploi au cœur du développement local et d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Région Corse.

Déclinaison du plan de soutien à l'économie sociale et solidaire **Cors 'Eco Solidaire** et de la **Stratégie Régionale de l'Innovation**, cet appel à projets doit donc permettre de :

- favoriser l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques solidaires et sociales,
- renforcer l'ESS sur le territoire régional par l'émergence de nouveaux projets
- encourager la création d'entreprises et d'activités nouvelles dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, les services à la personne, le tourisme, la culture, l'environnement, l'Insertion par l'Activité Economique.

Objectifs Particuliers

- Inciter à la création d'**activités économiques solidaires et sociales** respectueuses à la fois des individus et de l'environnement

- Placer l'économie au service de l'homme, en s'appuyant sur **la coopération, le partage et l'action collective. La forme coopérative sera développée.**

- Soutenir les projets de création d'activité économique qui par **leur objet d'intervention ou leur mode d'organisation et de production partenariale** créent du lien social, participent à l'intérêt général, améliorent la qualité de vie.

- Soutenir des projets innovants de **mutualisation territoriale d'acteurs de l'ESS** au service du développement durable

- Améliorer la **visibilité** de cette économie et renforcer sa **structuration**.

- Encourager les actions de **formation** (porteurs de projet, acteurs de l'accompagnement et du financement – qu'ils soient salariés ou bénévoles-partenaires institutionnels...);

- Créer les conditions de **création, de pérennisation et de développement des projets, activités et emplois.**

Les Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'appel à projets sont les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, etc) mais également les entreprises ou toute structure privée ayant une activité économique et qui porte un projet rentrant dans le cadre du présent appel à projets.

Ce sont aussi, les collectifs d'acteurs (associations, communes, communautés de communes, établissement public...) souhaitant se regrouper à l'échelle d'un territoire autour d'un projet commun, dans un objectif de mutualisation de leur démarche, de construction de stratégies partagées, de meilleure visibilité de leur activité.

Priorités Régionales

Par l'adoption du plan **Cors'Eco Solidaire et de la Stratégie Régionale de l'Innovation**, l'Assemblée de Corse a affirmé la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse de favoriser l'émergence d'activités économiques solidaires et sociales s'inscrivant dans une démarche innovant et répondant à un besoin de la société, respectueux des êtres humains, de l'environnement et qui contribuera à améliorer la qualité de vie.

L'appel à projets privilégie les démarches visant la création d'emplois pérennes, qualifiées, non délocalisables, et générant de l'activité économique sur le territoire concerné.

Les priorités régionales sont :

- Soutenir l'innovation sociale pour répondre à des besoins non satisfaits, présentant un intérêt collectif.

- Favoriser les initiatives exemplaires de développement territorial urbain s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.

- Accompagner les projets structurants à potentiel économique, impliquant la mise en place d'un partenariat garant d'un ancrage territorial de l'activité créée.

- S'inscrire dans une dynamique collective et un fonctionnement intersectoriel.

- Mettre les TIC à la portée de tous et au service d'une grande variété de projets, émanant du secteur associatif et de l'économie sociale.

Nature des Projets

- Le projet doit promouvoir les valeurs de solidarité, de participation citoyenne, de compréhension interculturelle.

- Le projet doit répondre de manière pérenne aux besoins des populations et être en adéquation avec les stratégies de développement des territoires concernés.

- Le projet s'inscrit dans une démarche de formation des acteurs et populations concernés, dans une optique d'autonomisation.

- Le projet tend à renforcer les liens entre les différents partenaires impliqués, tant publics que privés.

Critères d'Eligibilité

Le projet doit démontrer :

- les conditions de sa solvabilisation pour assurer la pérennisation de l'activité à l'issue du soutien apporté par la Région,

- sa capacité à générer de l'activité économique et la création d'emplois pérennes non délocalisables.

Critères de Sélection

Les projets retenus devront répondre à un certain nombre de critères, parmi lesquels :

- **Economique** : Créer une activité économique nouvelle, une offre à caractère innovant pour le territoire régional et/ou réponse à un besoin non satisfait, dans une perspective de développement durable et **de création d'emplois**.

- **Utilité sociale** : Répondre à un besoin non satisfait, contribuant à améliorer la qualité de vie et participer à l'intérêt général.

■ **Gouvernance interne :** Valoriser les compétences, le mode d'organisation démocratique, garantir la qualité des conditions de travail et l'égalité des chances

■ **Ancrage territorial :** Associer dans la démarche les consommateurs / usagers les territoires et l'ensemble des acteurs concernés.

Nature de l'Intervention

Sur remise d'un projet de mise en œuvre (étude économique et financière, ingénierie, pilotage, animation, ...), l'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse portera dans un premier temps sur la **phase d'expérimentation** mise en œuvre dans le cadre de sa nouvelle mission Fabrique à Initiative/incubation.

Sur présentation d'un « bilan - évaluation » de cette première année de réalisation, la Collectivité Territoriale de Corse poursuivra son intervention sur la phase **de développement** du projet.

Le financement de la Collectivité Territoriale de Corse sera par conséquent de :

■ **une durée maximale de l'aide, définie lors de l'instruction et limitée à 3 ans.**

■ **un taux maximal de 50 % des dépenses liées à la mise en œuvre du projet (cette aide se conforme au régime d'exemption de minimis).**

Les dépenses éligibles comprennent :

- Les investissements matériels et immatériels affectés au programme ;
- Les prestations externes (études, propriété industrielle,...) ;
- Les frais de formation pour l'acquisition d'une compétence ou d'un brevet permettant la pratique de l'activité.

Modalités de Versement

Les modalités de versement de la subvention seront précisées dans la convention de paiement entre la Collectivité Territoriale de Corse et les porteurs de projets sélectionnés.

■ **Le premier versement,** d'un montant maximum de 30% de la subvention allouée, interviendra après signature de la convention, sur présentation d'un justificatif de démarrage de l'activité.

■ **Les versements intermédiaires** interviendront en fonction de l'avancement du projet et de la justification des dépenses. Le nombre de versement intermédiaire dépendra de la durée du projet.

■ **Le versement final,** qui ne pourra être inférieur à 20% du montant de la subvention allouée pour la réalisation du projet sélectionné, interviendra après une demande de solde de la part du porteur de projet et la remise d'un rapport d'exécution du projet ayant bénéficié du soutien.

Dossier de Candidature

Le formulaire à remplir par le porteur de projet est disponible :

■ Après de l'ADEC :

Ajaccio :

Immeuble le Régent, 1 Avenue Eugène Macchini

Bastia :

Maison du Parc Technologique

■ Sur le site internet de l'ADEC :

www.adec.corse.fr

■ Sur le site Internet de la Collectivité Territoriale de Corse :

www.corse.fr

Le dossier devra contenir :

- le formulaire de demande de financement
- les pièces demandées en annexe

La Collectivité Territoriale de Corse procédera alors à l'enregistrement de la candidature et en accusera réception auprès du candidat.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Instruction et Sélection

Un **Comité Mixte d'Instruction (CMI)** est constitué afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du présent appel à projet ainsi que l'instruction des projets dans déposés dans son cadre.

Le Comité Mixte d'Instruction comprendra des représentants du département Économie Sociale et Solidaire et du département Innovation de l'ADEC et la composition définitive sera fixée par arrêté du Président de l'ADEC.

L'instruction de chaque projet nécessitera une expertise à la fois du département économie sociale et solidaire et du département innovation.

Le Comité Mixte d'Instruction pourra auditionner tout ou partie des candidats ou solliciter l'expertise d'une entité extérieure du domaine de l'économie sociale et solidaire ou de l'innovation.

En dernier ressort, **le Conseil Exécutif de Corse est saisi de l'ensemble de dossier** et ainsi que de l'avis du CMI et sélectionne les projets bénéficiant du soutien financier de la Collectivité Territoriale de Corse.

La décision d'attribution de l'aide est notifiée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Calendrier

L'appel à projets est ouvert à compter du :
14 NOVEMBRE 2011

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au :

14 FEVRIER 2012

Modalités de Dépôt

Les dossiers seront à retournés complets **par courrier à l'ADEC à l'une des adresses ci-dessous :**

ADEC

Appel à Projets Innovation Sociale
Immeuble le Régent, 1 Avenue Eugène
Macchini
20000 AJACCIO

Contacts

Jean-Charles VALLEE

Directeur-adjoint opérationnel

04 95 50 91 33

jean-charles.vallee@adec.corse.fr